

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

EXTRAIT**du****Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an DEUX MILLE QUINZE et le 25 JUIN à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 19 JUIN 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN (jusqu'à 19 h 50) - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. Michel BREAN - M. Dr Philippe DUCHESNE (à partir de 19 h 05) - Mmes Laure FAUDEMER - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Mrs Alexis ARRAS - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Elisabeth BONJEAN (à partir de 19 h 50) - M. Serge BALAO - M. Dr Philippe DUCHESNE (jusqu'à 19 h 05) - M. Bertrand GAUFREYAU - Mme Marianne BERQUE-MANSAS - M. Bruno CASSEN

POUVOIRS :

Mme Elisabeth BONJEAN donne pouvoir à M. Gabriel BELLOCQ (à partir de 19 h 50)
M. Serge BALAO donne pouvoir à M. Michel BREAN
M. Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR (jusqu'à 19 h 05)
M. Bertrand GAUFREYAU donne pouvoir à M. André DROUIN
Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI
M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Bruno JANOT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Alexis ARRAS

OBJET : CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE ET DE DANSE : DROITS D'INSCRIPTION 2015/2016

Par délibération en date du 20 mai 2015, le Conseil Municipal a fixé les droits d'inscription au Conservatoire Municipal de Musique et de Danse pour l'année 2015/2016.

Une erreur matérielle apparaît dans la catégorie ateliers musique et danse pour le tarif élèves de la CAGD.

Le tarif pour l'année 2015/2016 est de 300 € au lieu de 400 €.

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE DR STEPHANE MAUCLAIR, MAIRE-ADJOINT APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,

FIXE le droit d'inscription pour les élèves de la CAGD dans la catégorie ateliers musique et danse à 300 € pour l'année 2015/2016,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20150625-2-DE

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 29 Juin 2015

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».